

14 fév 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 14 février 2003](#)

## Modification du code judiciaire

Sur proposition de M.Marc Verwilghen, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant modification du Code judiciaire (\*) afin de tenir compte des dispositions constitutionnelles relatives à la répartition des compétences entre le législateur fédéral et les législateurs décrets.

Sur proposition de M.Marc Verwilghen, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant modification du Code judiciaire (\*) afin de tenir compte des dispositions constitutionnelles relatives à la répartition des compétences entre le législateur fédéral et les législateurs décrets.

L'avant-projet vise à remplacer le texte concernant la compétence en matière de contestations du tribunal du travail par une disposition qui observe totalement les règles établies par ou en vertu de la Constitution en vue de fixer les compétences distinctes de l'Etat, des Communautés et des Régions. (\*) article 581, 3°.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe